

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 janvier 2024 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

William Lagrange, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5826-24**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5827-24**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 14 décembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 janvier 2024;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM;
- Fiducie Post fermeture;
- Rapport et tableau volumétrie.

## **RÉSOLUTION NO: 5828-24**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : fin décembre : C/P : 717 552.20\$, salaires : 52 507.11\$, et janvier : C/P : 65 827.97\$, salaires : 26 200.65\$ pour un montant total de : 862 087.93\$.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION NO: 5829-24**

### **DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2024 selon les dates suivantes : 18 janvier, 22 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin, 22 août, 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre;

**QUE** les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION NO: 5830-24**

### **APPEL DE CANDIDATURE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que la Régie est à la phase 2 pour le tri et le conditionnement des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la Régie envisage différentes options dont la création d'une société d'économie mixte;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise le dépôt d'un appel de candidature pour la création d'une société d'économie mixte pour le tri et conditionnement des matières résiduelles de la Régie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5831-24**

**FONDS AIDE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX**

CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets à caractère environnementaux dont l'objectif est de détourner certaines matières de l'enfouissement et de favoriser la récupération;

CONSIDÉRANT qu'un montant est alloué à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que dorénavant la Régie conserve l'entièreté de la compensation pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que le montant de cette compensation qui était retourné dans chacune des municipalités avait comme but d'aider à développer des projets liés à l'environnement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte de prolonger le fonds d'aide aux projets environnementaux pour deux ans (2024 et 2025).

**QUE** ce conseil autorise un transfert du surplus accumulé vers le fonds d'aide aux grands projets environnementaux pour ainsi mettre ledit fonds à 120 000\$

**QUE** le montant attribué aux municipalités demeure toujours selon le calcul établi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5832-24**

**CORRECTION DES NUMÉROS DE RÉSOLUTIONS #5796-23 A  
5815-23 DES PROCES-VERBAUX D'OCTOBRE ET NOVEMBRE  
2023.**

CONSIDÉRANT que des erreurs sont survenues lors de la numérisation des résolutions des réunions d'octobre et novembre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé  
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil autorise la correction des résolutions #5796-23 à 5815-23.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5833-24**

**EMBAUCHE MADAME ANNE LACHANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Gosselin  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** ce conseil entérine la décision prise par le directeur général de la Régie, Monsieur Eric Maheux à l'effet d'embaucher Madame Anne Lachance à titre de secrétaire-réceptionniste et ce rétroactivement au 30 mai 2023

**QUE** les conditions données à Madame Lachance sont conformes à la politique de travail des employés réguliers de la Régie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5834-24**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** la présente assemblée soit levée à 20h24.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**